

# Programme «Culture 2000» pour la période 2000-2004

1998/0169(COD) - 29/04/2008 - Document de suivi

Le but de ce rapport est de faire une évaluation finale du programme Culture 2000. Les conclusions tirées et les recommandations émises sont basées sur une enquête étendue du programme Culture 2000, effectuée par des évaluateurs externes.

Pour rappel, les objectifs clés du programme Culture 2000 étaient de promouvoir un secteur culturel commun à tous les européens. Cet objectif devait être réalisé en soutenant les activités telles que : le dialogue culturel, la promotion de la créativité, la mise en évidence de la diversité culturelle etc.

Les résultats principaux de l'évaluation se présentent de la manière suivante :

- **Cohérence externe** : la "cohérence externe" fait référence à la façon dont le programme Culture 2000 s'intègre dans le contexte plus large de la politique et des programmes culturels. Les évaluateurs ont constaté que d'autres programmes communautaires tels que les Fonds structurels et les programmes Media et Citoyenneté active donnent également la priorité à la culture et partagent des objectifs, des groupes cibles et des résultats semblables. Certaines inquiétudes ont été émises concernant la petite taille de l'enveloppe financière du programme Culture 2000.
- **Efficacité** : le programme a atteint ses objectifs – jusqu'à un certain point. Selon les évaluateurs externes, certains obstacles ont empêché les acteurs culturels de participer au programme. Les évaluateurs externes ont ainsi constaté une disparité entre les ressources en personnel et le volume de travail – particulièrement aux périodes de fortes activités. Les points de contact culturels, établis dans les États membres, ont utilisé leurs subventions efficacement et sont parvenus à fournir un service efficace aux opérateurs culturels. Les participants ont été satisfaits du processus d'application et du type d'information fourni. Les critiques concernaient la mauvaise synchronisation des appels à propositions et la longueur du processus lui-même. Les évaluateurs ont reconnu que la réserve d'examen parlementaire conformément à la procédure du Comité de gestion a allongé le processus. De même, les évaluateurs ont constaté que les activités de diffusion de programme pourraient être sensiblement améliorées et que les rapports finaux de projet étaient de qualité et d'utilité variables.
- **Utilité** : le rapport constate que le programme Culture 2000 a donné aux opérateurs culturels en Europe l'occasion de participer à un programme complet de coopération transnationale couvrant plus de 30 pays. La possibilité de travailler dans des projets culturels transfrontaliers n'est pas offerte ailleurs. Ainsi, selon le rapport, les opérateurs culturels sont devenus plus ouverts à la coopération interculturelle transnationale.
- **Durabilité** : les personnes interrogées ont constaté que, grâce au programme, ils sont parvenus à établir, à renforcer et à étendre les réseaux transnationaux à travers l'Europe. Ce processus a également mené à la création de nouveaux projets interculturels. De plus, dans certains cas, des projets lancés dans le cadre du programme se sont poursuivis même après la fin du financement. Le programme a eu un impact clair sur les politiques culturelles dans certains pays participants. Il a inspiré la mise en place de nouvelles dispositions de cofinancement dans de nombreux pays, ce qui a mené à une augmentation globale des financements mis à la disposition des activités interculturelles.

Suite à l'évaluation globale du programme, les évaluateurs externes ont exposé un certain nombre de **recommandations** concernant :

- 1) **Les systèmes de gestion des programmes** :par exemple, comparer les ressources en personnel et le volume de travail pendant la durée de vie du programme ; prévoir un programme annuel de visite des autorités de gestion afin de fournir de l'aide et une orientation sur les questions techniques.
- 2) **Les systèmes de communication** :par exemple, nommer un responsable des publications et de la communication pour contrôler la qualité éditoriale des pages web et des publications, la publication d'un recueil annuel des projets disponible sur la page web de la DG EAC.
- 3) **Les activités de diffusion** :par exemple, la publication de rapports thématiques afin d'évaluer les réalisations des programmes et lancer un programme d'événements afin de présenter des projets.

**En conclusion**, la Commission partage l'évaluation globale qui conclut que le programme a fourni un stimulus à la coopération culturelle transfrontalière et qu'il a contribué à une approche plus ouverte des activités culturelles. Plus de 1.500 subventions ont été attribuées aux opérateurs culturels durant le programme entre 2000 et 2006 avec des subventions dépassant 190 Mios EUR. Des améliorations sont toujours possibles mais les participants ont exprimé leur satisfaction et reconnaissent sa plus-value européenne.